

COMPTE RENDU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT
Lundi 16 octobre 2017

Présents :

M. Franck BELLANGER, Principal
Mme Karen SERRES, Principale adjointe
Mme Corinne GOUDALIER, Gestionnaire
Mme Corinne DELAHAYE, représentante des personnels
Mme Pascale ROY, représentante des personnels
Mme Aïcha ZRIWIL, représentante des personnels
M. Alexandre BARBAN, professeur, représentant des personnels
Mme Naima AMSAHEL, , représentante des parents d'élèves A.P.E.I.
Mme Oum Keltoum RQIBATE, représentante des parents d'élèves P.E.E.P
M. Amar BEY, représentant des parents d'élèves U.C.P.E.
Mme Ranya IBEN CHEKROUN, représentante des élèves
M. Gilles d'AGESCY, Vice-président du Conseil Consulaire de Casablanca

Absents excusés :

M. Arnaud DE SURY, Consul général de France
M. Benoît CHEMINAL, directeur administratif et financier du groupement de gestion
M. Claude THOINET, ordonnateur du groupement de gestion de Casablanca, proviseur du Lycée Lyautey

Le quorum est atteint, la séance est ouverte à 17h15. Le secrétariat de séance est assuré par M. le Principal, assisté de la Principale adjointe (cf. circulaire AEFE 1548)

Ordre du jour :

- Installation du CE
- Indemnités pour Mission Particulière
- Séjours avec nuité 2017-2018,
- Questions diverses

L'ordre du jour est **adopté à l'unanimité.**

Le compte rendu du dernier CE du 3 juillet 2017 n'ayant été transmis que le 10 octobre dans une version partielle, son adoption est reportée au prochain conseil d'établissement. Il est convenu avec les représentants des parents d'élèves que M. BELLANGER reprenne son contenu pour une meilleure lisibilité et exhaustivité.

1. Installation du C.E. et des différentes commissions.

M. le Principal procède à la nomination des membres des différents conseils et commissions :

- Conseil de discipline
- Conseil de vie collégienne
- Commission hygiène et sécurité
- Commission éducative

Les représentants des parents d'élèves feront part de leurs représentants au conseil de vie collégienne et à la commission éducative ultérieurement. De même la composition de la CHS sera complétée par l'APEI. Par ailleurs, les représentants au conseil de discipline sont à désigner parmi les représentants élus (titulaire ou suppléant).

M. BELLANGER précise également qu'un groupe de travail « formation continue » est instauré composé des 4 représentants des personnels (éducation et ATOSS).

2. Indemnités pour Mission Particulière

M. BELLANGER précise le champ de ces missions. Le conseil pédagogique ayant été consulté et, malgré un calendrier contraint, les échanges avec les équipes pédagogiques ont permis d'établir une liste réduite des indemnités 2017-2018 (cf. annexe). Ces missions s'accompagnent d'une lettre de mission que chaque volontaire s'engage à respecter. Le volume total des IMP reste cependant bien au-dessus de la moyenne existante dans les établissements en France.

M. BARBAN, représentant des personnels (SNES) prend acte de la diminution des IMP. Il précise que les enseignants ont trouvé dans ce dispositif réponse aux besoins exprimés.

Vote pour l'attribution des IMP :

- Pour : 9
- Abstention : 2

L'attribution est votée.

3. Séjours avec nuitées

M. BELLANGER évoque le dispositif de validation des séjours avec nuitées tel que défini par M. le Directeur Administratif et Financier.

Le séjour en Andalousie appelle un questionnement dans la mesure où il ne concerne pas une classe constituée mais un groupe d'élèves hispanisants et/ou latinistes. De fait, les élèves ne disposant pas de l'une ou l'autre option ne sont pas invités à y participer.

Le projet Singapour est explicité, notamment sur le choix des participants.

Vote :

- Singapour : 2 abstentions, 9 oui, adopté
- Oukaïmeden : unanimité
- Terre d'Amanar : unanimité
- Terre d'Amanar (+Claude Bernard) : unanimité
- Oualidia : unanimité
- Paris : unanimité
- Tétouan, Ceuta : unanimité
- Ouarzazate : unanimité
- France 14-18 : unanimité

- Espagne : 1 vote contre, 10 oui, adopté.

L'ensemble des séjours sont adoptés. A noter que les séjours organisés par l'association sportive ne sont pas soumis au vote du CE.

4. Questions diverses

En préambule, M. BELLANGER précise le champ possible des questions diverses. Il prend plusieurs points en exemple :

- questions 4 et 5 des représentants APEI qui constituent au mieux des consignes, voire des critiques non fondées. La réponse apportée par les représentants est que ce sont des parents qui ont constaté ces éléments. M. BELLANGER rappelle l'efficacité de la vie scolaire et son professionnalisme. Il ne peut s'agir d'un constat, aucun parent n'étant présent à ces moments. Une remarque ou plusieurs transmises sur des groupes de discussion sans aucune vérification auprès du collège ne peut constituer un fait avéré. M. BELLANGER rappelle la relation de confiance indispensable aux bonnes relations avec les parents d'élèves. Il rappelle également la disponibilité des personnels, à l'écoute des parents et de leurs enfants.
- Question 2 des représentants de la PEEP. A nouveau, M. BELLANGER précise la relation de confiance indispensable entre les usagers et le collège. Une vérification de l'existant serait pertinent : « Il paraît que... » ne peut constituer un fait. En l'occurrence, *le protocole de l'AS est dans le document d'inscription de l'AS que les parents signent*. L'élève a été prise en charge conformément à ce protocole. Suite à sa blessure, Mme Serres a pu réexpliquer les faits au père téléphoniquement puis l'a rencontré. Un rendez-vous est programmé avec le professeur d'EPS. Aucune erreur n'a été commise dans la gestion de cet incident.

Le professeur d'arabe non mis à disposition par le MEN marocain sera recruté par le lycée Lyautey en vacation pour la rentrée de la Toussaint.

La qualité de l'enseignement de l'arabe fait l'objet d'un accompagnement par le CEA, en lien avec le chef d'établissement et les professeurs de langues.

Le four micro-ondes, comme les paniers repas des familles, sont une tolérance et une dérogation aux règles d'hygiène alimentaire. Le four étant tombé en panne, il ne sera pas remplacé. Une offre de restauration sur place existe (SODEXO) qui a fait l'objet, en commission cantine, d'une réflexion et d'améliorations pour un équilibre alimentaire renforcé.

Mme RQIBATE aurait souhaité une meilleure communication sur la suppression du four micro-ondes.

Infirmierie : rappel des informations transmises lors du bilan annuel au CE de juillet 2017. L'infirmière est en $\frac{3}{4}$ temps (augmentation à la rentrée 2016) et couvre une partie du temps scolaire. En cas d'absence, les élèves sont redirigés vers la vie scolaire (consignes affichées devant l'infirmierie).

A noter que de plus en plus de personnels sont titulaires du PSC1, voire désormais formateurs ou formateurs de formateurs !

Sécurité des élèves revenant du stade : les professeurs d'EPS disposent d'une clef leur permettant d'ouvrir le sas sans attendre la présence d'un gardien. Le sas existant est une version provisoire qui sera modifiée aux prochains congés (Toussaint et Noël).

Manuels électroniques : il n'existe pas à cette rentrée de manuels numériques. Les élèves disposent de manuels papiers soit achetés par le collège et mis à disposition en classe (cf. dernier CE de juillet. Les parents peuvent en acheter une version dans le commerce s'ils le souhaitent), soit achetés par l'élève.

Pour le manuel d'histoire-géographie EMC, une version en accès gratuit en ligne existe.

Guide papier 3^{ème}-Lycée : M. BEY, UCPE, évoque le guide existant école-collège réalisé par l'UCPE Claude Bernard. Le contenu pour des élèves de 3^{ème} serait à définir mais ne semble pas constituer un besoin. En revanche, un travail vers une liaison pédagogique dépassant une simple visite de nos élèves au lycée est indispensable, à l'image de ce qui existe avec l'école Claude Bernard.

Questions des élèves :

- Pour des raisons de sécurité les skate-boards et rollers ne sont pas autorisés dans les cours de récréation ;
- Un club ping pong est tout à fait possible. M. le Principal est dans l'attente d'un retour des élèves (pas d'AS ping pong prévue en revanche, activités déjà nombreuses) ;
- Pas de possibilité de rentrée à 8h au lieu de 7h45 sauf à décaler les horaires le soir (pause méridienne d'une heure ¼ seulement) ;
- Pas de climatiseurs supplémentaires prévus mais une rénovation des huisseries programmées pour une meilleure ventilation naturelle ;
- M. BELLANGER confirme qu'en cas de mauvais temps la permanence est ouverte pour les pauses déjeuner ;
- Création d'une boîte à souhaits à la vie scolaire : accord, dans l'attente de sa mise en place par les élèves.

Questions des représentants des personnels d'enseignement et d'éducation

- ENT : la mise en œuvre d'un Espace Numérique de Travail permettant à chaque enseignant de retrouver son profil de connexion (bureau virtuel) est programmée pendant la Toussaint pour une partie expérimentale des enseignants. A la rentrée de janvier elle devrait être étendue à l'ensemble des personnels. Les profils élèves seront ensuite créés.
- Motion : CPE cf. p.j.
- Motion : réduction des postes résidents, cf. p.j.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h30.

Le Principal / secrétaire de séance*
Franck Bellanger